



## Comité Technique d'Administration Centrale du 5 mai 2020

### Compte rendu

Le comité technique, qui s'est tenu en audioconférence, portait sur les modalités de reprise du travail en présentiel à compter du 11 mai 2020 et était présidé par Monsieur Jacques CLEMENT, DRH.

La CGT a également demandé que soit ajouté à l'ordre du jour, l'application de l'ordonnance du 15 avril relative aux jours de congés dans la fonction publique.

Le président a ouvert la séance en faisant une longue présentation de la situation actuelle et de son évolution après le 11 mai. Evolution en 3 étapes :

- du 11 au 31 mai : le télétravail reste la règle – le présentiel concerne les tâches essentielles non télétravaillables et non reportables dans le temps (estimation d'environ 20 % d'agent.es présent.es pour l'AC),
- du 1<sup>er</sup> juin à la fin de l'été : le télétravail reste prioritaire avec une possibilité de présentiel plus importante,
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre : prévision d'un retour à une situation 'normale'.

Il a précisé que ces dates peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et que l'administration s'est appuyée sur les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique pour bâtir les plans de reprise d'activité (PRA).

Un premier tour de questions / réponses pendant lequel la CGT a lu sa déclaration en exposant une série de questions sur l'adaptation du travail en administration centrale et les risques d'exposition au COVID 19. S'en suit la présentation des documents précisant l'organisation proposée pour l'administration centrale, transmis 2 heures avant le début du comité mais incomplets, ce qui illustre l'état de pressurisation des personnels chargés d'organiser cette phase de reprise. La fiche manquante concerne l'accompagnement managérial des agent.es pour tenir compte des situations des collectifs de travail et des situations individuelles.

La plupart de nos questions n'obtiennent toujours pas de réponses précises voire pas de réponses.

M. CLEMENT confirme l'application de l'ordonnance congés du 15 avril, notamment le report de la date limite de référence au 23 juillet. A la demande de la CGT de proposer des formations aux agent.es en ASA dont les missions n'étaient pas télétravaillables et qui se voient 10 jours de congés imposés par leur hiérarchie, il répond que le CVRH a renforcé sa communication sur l'offre disponible. Nous considérons cependant que communiquer n'est pas un acte de management, et ce au détriment de la situation de ces agent.es.

La réunion se termine par un vote portant sur la suppression des plages fixes mentionnées dans le règlement intérieur, pour les agent.es reprenant le travail en présentiel et afin de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour les transports urbains.

La CGT s'abstient devant l'organisation précipitée de la reprise et les manques de garanties pour la sécurité individuelle des agent.es.

Après ce déroulé rapide de la séance, nous vous présentons maintenant les informations obtenues et nos questions restées sans réponses. Même si ces réponses sont données pour les sites d'Ile-de-France, M.CLEMENT nous a assuré de leur déclinaison pour tous les sites de l'administration centrale en région.

### **Ce qu'il faut retenir...**

---

Le plan de reprise d'activités, présenté lors de ce comité, est une déclinaison du plan ministériel pour l'administration centrale. Une partie 'sécurité' sera commune à l'ensemble des directions et la partie 'organisationnelle' sera spécifique à chaque direction générale.

### ***Application des PRAs avant examen par les instances représentatives du personnel !***

Le DRH confirme que les CTS seront consultés sur leur PRA, sans répondre à notre exigence que cela soit pour avis. De plus, nous déplorons que des réunions de CTS ne puissent se faire qu'après le 11 mai, le DRH avouant des contraintes de calendrier.

La mise en œuvre des plans pourra faire l'objet d'un suivi (CHSCT AC ou mixte avec CT AC ?) mais reste sous la responsabilité du chef de service.

### **Reprise du travail**

Le principe retenu est l'établissement de planning hebdomadaires par les responsables hiérarchiques pour définir quel.es agent.es reviennent en présentiel et à quelle fréquence – ce ne sont pas les agent.es qui décident sauf demande motivée auprès de la hiérarchie. Ceci pour maîtriser les déplacements et la présence sur site. En parallèle, un travail est encore en cours pour la déclinaison 'fine' des missions essentielles.

### **Protection individuelle**

L'administration reste sur les préconisations de la haute autorité de santé publique et le respect des mesures barrières. Il y aura fourniture de masques à l'arrivée sur site (4 par agent.e et par jour de présentiel) mais pas de type FFP2 comme le demande la CGT et pas de distribution également pour votre premier trajet. Vous aurez à disposition du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes. Aucun dépistage n'est cependant prévu.

### **Déplacements**

L'usage des transports en commun sera limité au maximum en privilégiant le télétravail et les modes de déplacements alternatifs pour celles et ceux qui le peuvent : véhicules personnels, vélos, co-voiturage à 2 (sic)... L'accès au parking du ministère sur le site de La Défense - annoncé de capacité suffisante mais non

chiffrée - sera autorisé sur simple demande via sa hiérarchie. Mais il n'y aura pas de prise en charge des frais sur un autre parking malgré notre demande. Les parcs à vélos seront aménagés pour la sécurité et la capacité d'accueil pourra être étendue par l'ajout de parcs mobiles. Pour mémoire, des bornes de recharge pour les vélos électriques sont disponibles et l'accès aux douches sera possible.

## **Locaux**

Il n'y aurait pas de problème avec la filtration de l'air, les systèmes fonctionnant et étant aux normes. Des investigations sont en cours au plot I, à l'étage où se situent les bureaux et la crèche qui resteront donc fermés au moins jusqu'à la fin mai. M. Clément assure également que les mesures concernant le nettoyage ont été prévues (produits de type hôpital, fréquence de nettoyage...)

Pour les bureaux, un espace de 4m<sup>2</sup> par agent hors armoire est annoncé comme suffisant pour votre sécurité et sans équipement de plexiglas entre bureau. La CGT demandait le ratio d'un agent par bureau. Dans le cas de bureaux partagés, l'administration envisage l'utilisation de salle de réunion sans plus de précision. Enfin, le DRH nous explique qu'il est possible de monter à 4 dans le même ascenseur en toute sécurité...

**4m<sup>2</sup> pour un bureau, 2 personnes par véhicules, 4 dans un ascenseur ... La CGT ne peut que constater l'incohérence de ces dispositions qui ne garantissent aucunement la sécurité des personnels !**

## **Restauration**

Jusqu'au 11 mai, des plateaux repas pris en charge par l'administration sont proposés aux agent.es présent.es sur site.

A partir du 11 mai, il y aura reprise du service de restauration avec des limitations en capacité d'accueil (25% de l'accueil normal), une mise en place de distance de sécurité (suppression d'une chaise sur deux, ...), la suppression des espaces 'selfs' type bar à salade, un élargissement de la plage horaire d'accès et un temps de déjeuner limité à 30 mn.

A l'interrogation de la CGT, le président a répondu qu'il n'est pas prévu de participation financière pour les repas pris à domicile pendant une période d'ASA ou de télétravail.

## **Outils numériques**

L'aide au télétravail et l'équipement numérique reste un axe majeur pour l'administration ( 64 % de portables en AC). Aucune précision n'est donnée sur la répartition des affectations (principalement des encadrant.es de catégorie A+ et A) et sur les besoins à pouvoir.

M. Clément s'est également empressé d'annoncer des acquisitions supplémentaires mais limitées par manque de disponibilité chez les fournisseurs... en Chine ! Les accès au VPN seront encore augmentés même si les difficultés du début ont disparues.

Suite aux attaques subies par le ministère et certains établissements publics, le Service du Numérique sera interrogé sur l'éventualité d'une prise en charge pour l'acquisition d'antivirus pour les postes 'personnels'.

## Quelques précisions complémentaires apportées par l'administration

- avant le 11 mai, la mise à disposition de chaque agent de l'administration centrale d'un guide individuel sur les mesures du plan de reprise,
- le report de la date de fin des entretiens professionnels est fixé à fin juin – le mode présentiel restant préconisé - et il y aura examen au cas par cas pour ne pas pénaliser l'agent.e lors d'une promotion ou d'une mutation,
- la communication de numéro de téléphone personnel doit rester volontaire, il n'y a pas d'obligation et l'agent pourra demander un droit à l'oubli à sa hiérarchie à la fin du confinement.

## De questions restent sans réponse sur :

---

- l'état du stock et la nature des masques,
- les difficultés actuelles engendrées par le télétravail,
- la surcharge de travail liée à l'élaboration des PRA,
- l'augmentation prévisible de la charge de travail des fonctions supports après le 11 mai,
- le nombre d'agent.es en attente de matériel et pouvant télétravailler (agent.es en ASA forcée),
- le suivi des agent.es (télétravail, ASA, maladie, absences justifiées, covid et présents), où l'administration n'a communiqué qu'un tableau global pour l'AC alors que les organisations syndicales, à l'initiative de la CGT, avaient demandé une déclinaison par directions générales lors du précédent CT AC.

Enfin, à l'interrogation de la CGT sur la conditions d'attributions de la prime de remerciements annoncée par le président de la république, nous avons eu une réponse sans appel : les arbitrages, sur les périmètres d'attribution et les montants n'ont pas été rendus - ils sont attendus d'un jour à l'autre et seront communiqués lors d'une prochaine instance.

Pas de date pour le prochain CT de l'AC mais un CHSCT AC est programmé pour la semaine prochaine ... une fois de plus après le 11 mai.

**Devant tant de précipitation et face à toutes ces imprécisions, nous vous demandons de rester vigilant.es, en particulier sur la réalité de la disponibilité du matériel de protection, de prendre soin de votre santé et de nous alerter en cas de besoin.**

Vos élus au CT AC,

Philippe VIEIL (philippe.vieil@developpement-durable.gouv.fr)

Fabien BENOIT (fabien.benoit@developpement-durable.gouv.fr)